

SOCIÉTÉ • IMMIGRATION ET DIVERSITÉ

Titres de séjour : le prospère business de la revente de rendez-vous en préfecture

De nombreux étrangers ne parviennent pas à décrocher rapidement un créneau horaire auprès de l'administration. Un marché parallèle s'est mis en place.

Par Julia Pascual et Corentin Nicolas · Publié aujourd'hui à 06h09, mis à jour à 12h01

Article réservé aux abonnés



Oksüs, ici au centre de rétention du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), le 6 mai, a tenté de prendre rendez-vous pour une naturalisation. Sans succès. KAMIL ZIHNIOĞLU POUR "LE MONDE"

« Cigarettes bled, pas chères. Pas chères mes cigarettes », lancent quelques hommes à la sortie du métro Quatre-Chemins, entre Aubervilliers et Pantin (Seine-Saint-Denis). Une rengaine répétée en canon qui se fond aujourd'hui dans le quotidien des habitants. Dans le quartier, le commerce parallèle s'effectue aussi en ligne, derrière les vitrines des échoppes, le long de l'artère Jean-Jaurès. Mais sur un tout autre marché noir. Ces temps-ci, c'est la prise de rendez-vous en préfecture pour déposer une demande de titre de séjour qui prospère.

Cette formalité, qui nourrit depuis longtemps les interminables queues d'étrangers devant les préfectures, se fait de plus en plus souvent en ligne. Au moins la moitié des départements ont en effet développé une procédure dématérialisée. Et les files d'attente physiques ont aussitôt été supplantées par des files virtuelles. Le système parallèle de revente de rendez-vous n'a eu qu'à se mettre à la page du numérique.

« Pour la préfecture de Bobigny, comptez 15 euros pour une demande de renouvellement de titre de séjour », annonce le jeune vendeur d'une boutique, capable d'obtenir en quelques jours et autant de clics un rendez-vous pour la rentrée 2019, alors que pour le commun des mortels aucun créneau n'apparaît disponible depuis plus de six mois.

Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer en boutique, les solutions ne manquent pas sur Internet. « Offre limitée – premier arrivé premier servi ! » ; « Rendez-vous disponibles à très bas prix ! » ; « 35 euros seulement ! »... Sur Facebook, des pages fleurissent et leur objet est sans équivoque : « SOS rdv préfecture » ; « rdv admission exceptionnelle au séjour » ; « prise de rdv naturalisation »... La logique commerciale est assumée : « Si vous parrainez six personnes, vous pouvez avoir votre rendez-vous gratuitement !, promet un de ces comptes. Et on n'oublie pas aussi ceux qui (...) souhaitent aider ! Vous aurez une commission vraiment tentante ! »

Phénomène de saturation

L'administrateur de l'une des pages explique la situation : « La préfecture ouvre chaque semaine des plages horaires, mais après cinq minutes tout est complet, vu le grand nombre de demandes. » Comme lui, des intermédiaires ont trouvé dans cet encombrement l'occasion d'exercer leurs compétences informatiques. « Nous avons un programme qui vérifie automatiquement les créneaux libres, et quand ils apparaissent nous vous enregistrons, détaille un autre administrateur de page Facebook. Premièrement on vous inscrit, et après vous payez. »

Le service se monnaie en général entre 15 euros et 200 euros, selon les préfectures, les titres demandés et les revendeurs. Le ministère de l'intérieur, au fait de ce marché parallèle, assure que « les faits sont signalés à la justice ». Début 2019, des enquêtes ont été ouvertes aux parquets de Bobigny et de Nanterre. Une goutte d'eau dans un océan de débrouille parallèle, qui se nourrit de la rareté des offres de rendez-vous.

« Le problème, c'est le manque de créneaux mis à disposition, analyse Nicolas Klausser, responsable des questions de séjour à la Cimade. L'administration ne dispose pas de moyens suffisants et les étrangers en pâtissent. » En 2018, l'association a plusieurs fois accompagné des étrangers devant les juridictions administratives pour dénoncer les dysfonctionnements du service public et contraindre les préfectures à enregistrer les demandes de titre.

En France, trois millions de personnes détiennent un titre de séjour. Elles peuvent être amenées à solliciter un renouvellement de titre, une naturalisation, un document de voyage, l'échange d'un permis de conduire étranger... A ces personnes s'ajoutent toutes celles qui sollicitent leur régularisation. Au ministère de l'intérieur, même si on ne nie pas le phénomène de saturation, on reconnaît ne pas savoir « évaluer statistiquement le nombre de personnes qui ne parviennent pas à accéder aux préfectures ».

Lire aussi | [Etrangers, regroupement familial, séjour... Petit lexique de l'immigration](#)

Combines qui prolifèrent

Depuis novembre 2015, la Cimade a mis au point un robot qui évalue toutes les heures l'encombrement des services. Certains résultats sont saisissants.

Ainsi, sur le site de la préfecture de Cergy, depuis le mois de décembre 2018, aucun test du robot n'a permis d'identifier un créneau pour une demande de renouvellement de titre de séjour. A Meaux, aucun test n'a abouti depuis décembre 2017. Idem, durant tout le mois d'avril, à Nanterre, pour les demandes de naturalisation, ou à Bobigny, pour les demandes d'admission exceptionnelle au séjour. « Il n'existe plus de plage horaire libre pour votre demande de rendez-vous. Veuillez recommencer ultérieurement », indique sommairement la préfecture. Et ainsi de suite, à Metz, Strasbourg ou Toulouse...

Mariam fait partie de ces contingents invisibles qui rafraîchissent frénétiquement les sites Internet des préfectures, à l'affût d'un créneau. Sans succès. En France depuis 2013, la mère de famille guinéenne essaie d'obtenir un rendez-vous en Seine-Saint-Denis pour demander sa régularisation. Deux ou trois fois par mois, elle se rend à Bobigny pour obtenir des renseignements auprès des agents de la préfecture. « Une fois, dans la file d'attente, il y a quand même un homme qui s'est dit avocat et qui m'a proposé son aide, moyennant 1 000 euros à payer en plusieurs fois », raconte-t-elle.

Tati vient, elle, de République démocratique du Congo (RDC), et elle essaie d'avoir un rendez-vous en préfecture depuis six mois pour déposer une demande de titre de séjour pour étranger malade. Son fils est atteint de drépanocytose. « Les files d'attente étaient contraignantes, mais je savais dès le matin si j'allais être reçue. Avec le nouveau système, je suis constamment sur mon téléphone, je me réveille les nuits aussi, je suis épuisée », soupire-t-elle. Elle a entendu parler des combines qui prolifèrent, mais elle n'a jamais voulu sauter le pas.

Rationalisation et simplification

Nicolas Klausser rappelle que les personnes qui n'arrivent pas à renouveler leur titre sont confrontées à « de gros problèmes de rupture de droit au travail ou aux prestations sociales ». Ceux qui tentent de

régulariser leur situation risquent l'expulsion.

Oksüz faisait partie de ceux-là. Rencontré lors d'une visite au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), début mai, ce Turc vivait en France depuis vingt ans, jusqu'à son arrestation à la sortie d'un chantier et son placement en rétention. « *Je travaille dans le bâtiment comme charpentier ou maçon*, assurait-il au *Monde*. *Je suis en CDI et j'ai des fiches de paye depuis 2015.* » Comme il entre dans les critères ouvrant la possibilité d'une régularisation, il avait essayé de prendre rendez-vous. En vain.

Lire aussi | [Rétention : la loi immigration produit peu d'effets](#)

Au ministère de l'intérieur, on reconnaît qu'« *on peut faire beaucoup mieux, même s'il n'y a pas de recette miracle* ». « *A long terme, il faut trouver des solutions pour simplifier les procédures* », explique un cadre de l'administration.

En 2015, un rapport de l'Inspection générale de l'administration appelait déjà de ses vœux à poursuivre la rationalisation et la simplification de la chaîne administrative d'accueil des étrangers. « *A court terme, on essaye de donner de l'air aux préfectures en leur permettant notamment de recruter des agents.* » Avec le risque que ces moyens soient captés par d'autres besoins. « *Les services de délivrance de titres sont déshabillés pour faire face à une charge de travail croissante* », reconnaît-on au ministère. En 2018, les préfectures ont notamment dû gérer une augmentation de 20 % de la demande d'asile et de 30 % de délivrance d'obligations de quitter le territoire français.

Lire aussi | [Combien y a-t-il d'immigrants et de demandeurs d'asile en France et en Europe ?](#)

Julia Pascual et Corentin Nicolas